

**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL  
PARCELLE F 769 – RUE DE BEL AIR  
JARZÉ**

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,  
Vu la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « Rue de Bel Air » au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière sis cadastrée section F et la parcelle cadastrée n°769,  
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Mme Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert en date du 06 avril 2023, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** la limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée sur la ligne : A-H

Nature des limites : Néant

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

**ARTICLE 2 :** La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de la propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à Mme Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Maine et Loire dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Jarzé Villages le 14 octobre 2024

Le Maire, Elisabeth MARQUET



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 15/10/2024.

Arrêté notifié par courrier simple à Mme Florence BILLION-HOUDAYER, géomètre-expert à la Flèche le : 15/10/2024.

Arrêté affiché aux portes de la Mairie le 15/10/2024.